Écoemballage+ - Formulaire d'inscription des experts externes en écoconception

Voici le formulaire pour déposer votre candidature au répertoire d'experts d'Écoemballage+ afin d'offrir vos services aux demandeurs.

Seuls les experts qui sont en mesure de réaliser deux des trois activités obligatoires du programme(Réalisation d'études et d'analyses, Formulation de recommandations concrètes, Élaboration de plans d'action concrets) peuvent s'inscrire au répertoire d'experts.

Veuillez noter que vous pouvez sauvegarder le formulaire et y revenir afin de le compléter ultérieurement. Un lien courriel vous sera envoyé afin d'accéder rapidement à votre copie en attente. Votre formulaire sera transmis au FAQDD uniquement lorsque vous aurez cliqué sur « Envoyer le formulaire ».

Notez que le FAQDD s'engage à traiter tous les renseignements fournis dans ce formulaire de manière confidentielle.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au courriel suivant : ecoemballage@faqdd.qc.ca ou encore par téléphone au 418 692-5888, poste 8.

Avant de commencer, assurez-vous d'avoir en main :
☐ Votre curriculum vitae et celui des membres de votre équipe qui offrent des services d'écoconception d'emballages et de contenants alimentaires;

☐ Les renseignements au sujet des mandats que vous avez réalisés.

Exemple. Ne pas remplir

1. Définition et du rôle de l'expert en écoconception

Avant de remplir le formulaire, nous vous invitons à prendre connaissance de la définition et du rôle de l'expert en écoconception dans le cadre du programme Écoemballage+.

Rôle et responsabilité de l'expert

L'expert doit s'assurer que la résultante de l'écoconception ou des recommandations émises concernant les contenants ou les emballages recyclables respectent :

- La capacité des centres de tri et les besoins en matière des recycleurs et des conditionneurs du Québec ;
- Les conditions émises dans le guide du demandeur (volet 1 et 2) concernant les attributs spécifiques des emballages ou contenants ;
- Les critères et exigences du programme.

Les autres rôles et responsabilités des experts sont les suivants :

- Offrir leurs services spécialisés en matière d'écoconception d'emballages, de gammes d'emballages, de contenants ;

- ou de gammes de contenants ;
- Accompagner les participants tout au long du projet ;
- Appuyer le demandeur dans la cohésion des participants de la cohorte et s'assurer d'offrir l'espace nécessaire au partage d'expérience;
- Lister et quantifier les retombées environnementales positives anticipées du projet et remettre ces informations au demandeur du projet (demandeur) dès qu'ellesils sont disponibles, ainsi qu'au FAQDD lors du rapport final ;
- Transmettre au demandeur toutes les informations issues du projet et nécessaires à la communication des résultats ;
- Faciliter la reddition de compte du projet par le demandeur.

Les rapports de résultats devront faire partie intégrante de tout projet. Les résultats devront être complets, disponibles et transmis à l'ensemble du secteur d'activité concerné.

2. Renseignements généraux

2.1 Renseignements sur l'organisation

Nom de l'organisation

Nom principal tel qu'enregistré au Registraire des entreprises du Québec

Nom de l'organisation tel que vous souhaitez qu'il soit affiché sur le répertoire d'experts

Exemple : Vous pouvez y inscrire votre acronyme (FAQDD) ou le nom complet de votre organisation (Fonds d'action québécois pour le développement durable).

Numéro d'entreprise du Québec

NEQ

Numéro civique

1234

Rue

rue des Lilas

Bureau

optionnel

Ville

Lévis

Code postal

GIS0L0

Région administrative

Région administrative

Numéro de téléphone de l'organisation

418 555-1111 poste 231

Site web

Description de l'organisation (mission, produits, services, principales activités, etc.). (maximum 1 000 caractères)

Exemple: Ne pas remplir

2.2 Identification de la personne contact de l'organisation

Prénom

Prénom

Nom

Nom

Fonction

Courriel

exemple@gmail.com

Numéro de téléphone de la personne contact

418 555-1111 poste 231

3. Description de l'expertise

Identification des activités que vous pouvez réaliser en matière d'écoconception d'emballages et de contenants (correspondant aux activités financées par Écoemballage+).

Veuillez sélectionner toutes les activités que vous pouvez réaliser :

☐ Réalisation d'études et d'analyses

☐ Formulation de recommandations concrètes

☐ Élaboration de plans d'action concrets

☐ Accompagnement dans la mise en œuvre

☐ Communication des résultats du projet

☐ R&D de produits ou de procédés

Seuls les experts qui sont en mesure de réaliser un minimum de deux des trois activités obligatoires du programme (Réalisation d'études et d'analyses, Formulation de recommandations concrètes, Élaboration de plans d'action concrets) peuvent s'inscrire au répertoire d'experts.

Lexique des activités :

Réalisation d'études et d'analyses

La réalisation d'études et d'analyses ayant pour finalité l'adoption d'emballages ou de contenants recyclables écoconçus, notamment :

- Le diagnostic des emballages ou des contenants;

Exemple. Ne pas remplir

- La caractérisation des matériaux ou leurs attributs environnementaux;
- Les analyses d'enjeux particuliers liés à la circularité ou la collecte sélective;
- L'analyse de cycle de vie complète.

Formulation de recommandations concrètes

Les recommandations concrètes permettant au demandeur de prendre une décision éclairée en matière d'écoconception d'emballages ou de contenants recyclables.

Élaboration de plans d'action concrets

L'élaboration de plans d'action concrets (plans de mise en œuvre) pour l'écoconception d'emballages ou de contenants recyclables comprenant un échéancier et des objectifs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporellement défini). Cette activité comprend notamment :

- La feuille de route des étapes et des actions à entreprendre;
- Les stratégies regroupant des cibles ou objectifs concrets et les moyens pour les atteindre.

Accompagnement dans la mise en œuvre

L'accompagnement dans la mise en œuvre de l'écoconception et dans la mise en place d'emballages ou de contenants recyclables éconçus comprend notamment :

- Le service-conseil technique ;
- La réalisation d'essais visant à valider la nouvelle gamme d'emballages ou les contenants recyclables ;
- L'implantation ;
- Le soutien technique visant à répondre à des questions particulières et à appuyer la prise de décisions, après avoir réalisé une étude ;
- La préparation d'outils d'aide à la décision (si elle ne constitue pas un projet en soi);
- L'appui dans la recherche de fournisseurs de gammes d'emballages, de mécanismes de financement et de sources d'approvisionnement, ainsi que dans la prise de contact avec ces fournisseurs.

Exemple : Ne pas remplir

Les activités de communication des résultats du projet (volet 2)

Les activités de diffusion des démarches réalisées et des résultats obtenus sont obligatoires pour les projets du volet 2 (cohortes). Différentes options de communication sont possibles, telles que :

- Un partenariat avec un centre de diffusion;
- L'utilisation de différents moyens de communication tels que, et sans s'y limiter, les infolettres, les

courriels, les blogues, les vidéos, les pages Web, les conférences ou kiosques lors d'événements, etc.

Les activités de recherche et développement (R&D)

Les activités de recherche et développement (R&D) visent à concevoir, développer, adapter ou améliorer des produits, des emballages, des contenants ou des procédés en vue d'en réduire les impacts environnementaux et d'en améliorer la circularité. Ces activités peuvent notamment comprendre :

- La conception et le développement de nouveaux emballages ou contenants recyclables ou l'amélioration de solutions existantes;
- La recherche et l'expérimentation de matériaux, de composants ou de structures d'emballages présentant des caractéristiques environnementales améliorées;
- Le développement ou l'adaptation de procédés de fabrication permettant de réduire les impacts environnementaux des emballages ou des contenants;
- La réalisation d'essais et de prototypes visant à évaluer la faisabilité technique, la performance ou la recyclabilité des solutions développées.

Êtes-vous un fabricant d'emballages ou de contenants alimentaires?
○ Oui

○ Non, je ne suis pas fabricant

Pour être reconnu comme expert au programme Écoemballage+, vous devez être en mesure d'offrir, au besoin, des options d'emballages et de contenants recyclables autres que votre produits existants (dans le but d'offrir l'option la plus adaptée aux participants du programme).

4. Identification des régions dans lesquelles vous offrez des services

Exemple: Ne pas remplir

Veuillez sélectionner les régions dans lesquelles vous souhaitez offrir vos services :

☐ J'offre mes services dans l'ensemble du Québec (toutes les régions)

☐ 01 - Bas-St-Laurent

☐ 02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean

☐ 03 - Capitale-Nationale

☐ 04 - Mauricie

☐ 05 - Estrie

☐ 06 - Montréal

☐ 07 - Outaouais

☐ 08 - Abitibi-Témiscamingue

☐ 09 - Côte-Nord

☐ 10 - Nord-du-Québec

☐ 11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

☐ 12 - Chaudière-Appalaches

☐ 13 - Laval

☐ 14 - Lanaudière

☐ 15 - Laurentides

☐ 16 - Montérégie

☐ 17- Centre-du-Québec

5. Portfolio des mandats réalisés

Veuillez indiquer ici les mandats récents que vous avez réalisés auprès d'entreprises bioalimentaires.

Vos mandats :

Prenez note que le FAQDD se réserve le droit de contacter l'une des entreprises indiquées afin d'obtenir des références. Les éléments fournis à cette section sont à l'usage exclusif du FAQDD et ne seront pas affichés sur le répertoire.

Si vous avez réalisé plus d'un mandat par client, veuillez l'indiquer dans la case : renseignements supplémentaires.

Nom du client	Type de mandat	Date de réalisation	Quelle personne au sein de votre organisation a réalisé ce mandat?	Renseignements supplémentaires

Joignez le rapport d'un mandat réalisé en écoconception d'emballages et de contenants alimentaires recyclables.

Exemple. Ne pas remplir

Veuillez déposer le(s) curriculum vitae
Veuillez déposer votre curriculum vitae et celui des membres de votre équipe qui offrent des services d'écoconception d'emballages et de contenants alimentaires.

6. Expertise liée à la réglementation

Il est de la responsabilité de l'expert de connaitre les règlements sur la modernisation de la consigne et de la collecte sélective, ses exigences ainsi que les impacts réels sur les activités des entreprises conseillées.

Connaissez-vous les exigences de la réglementation liées à la modernisation des systèmes québécois de collecte sélective et de consigne?
○ Oui

○ Non

Est-ce que vous vous engagez à maintenir vos connaissances à jour concernant le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) et la réglementation encadrant la modernisation de la collecte sélective et l'élargissement de la consigne?
○ Oui

○ Non

Est-ce que vous avez pris connaissance de la responsabilité de l'expert à la section 1?
○ Oui

○ Non

7. Attestation et signature

J'atteste que tous les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et complets.
○ Oui

○ Non

J'autorise le FAQDD à mentionner mes renseignements sur le répertoire d'experts du programme Écoemballage+.
○ Oui

○ Non

Signature de la personne autorisée

En signant ce formulaire, l'expert s'engage à respecter les conditions requises par le cadre normatif du programme.

Signature **Date**

Ce formulaire ne constitue pas une accréditation ni une reconnaissance des acquis professionnels de la part du FAQDD. Il s'agit d'un élément requis pour inscrire un expert sur le répertoire du programme Écoemballage+. Vous ne pouvez en aucun cas faire des communications concernant une accréditation, une attestation ou une reconnaissance de la part du FAQDD liées à ce formulaire ou aux prestations

Exemple: Ne pas remplir

rendues dans le cadre du programme Écoemballage+.

Écoemballage+ est une initiative administrée par le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) appuyée financièrement par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) qui vise à soutenir l'écoconception d'emballages alimentaires et de contenants de boissons recyclables. Ce programme de financement prend en compte la capacité des centres de tri et les besoins en matières premières des recycleurs et des conditionneurs québécois.

Exemple: Ne pas remplir